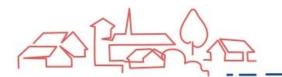




# Convention cadre « opération de revitalisation du territoire » Port-Brillet



### Une commune rurale ouvrière éloignée du modèle mayennais

Une population regroupée dans son agglomération

Un territoire contraint dans son développement qui soulève un fort enjeu de densification sur le long terme

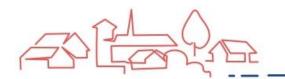
Un écrin paysager et naturel remarquable, un patrimoine bâti singulier

Fragilité de certaines populations notamment les séniors, adolescents et jeunes adultes.

**Enjeu de mobilité sur le territoire** pour l'accès aux services et à l'emploi, liaison avec Laval

Déficit d'image et d'attractivité de la commune, malgré un fort potentiel touristique et de qualité de vie

ATOUTS	FAIBLESSES
Territoire à mi-chemin de 2 pôles urbains	Réseau routier rural sans desserte régulière de transport en commun
Présence d'une gare	Un passage à niveau dangereux et qui coupe en deux la commune
Environnement écologique varié et de qualité	Une attractivité à redynamiser
Centralité avec services et commerces	Fragilités dans le profil de la population
Qualité architecturale et diversifiée	Prépondérance de la voiture
Mixité dans l'offre de logements	Réseau de mobilités douces inadaptés
Diversité des espaces verts (parc, jardins,)	Des espaces verts publics à reconquérir
Un patrimoine industriel reconnu	Un site pollué et fermé à reconvertir
OPPORTUNITES	CONTRAINTES
Une population renouvelée	Une urbanisation contrainte spatialement
Label Petite ville de Demain et Territoire d'industrie	Des capacités financières limitées
Une réserve foncière de 8ha en entrée de bourg	
Corridors écologiques à conforter	



### Redynamiser la commune :

- Reconquérir la friche industrielle
- Proposer une offre culturelle adaptée au territoire
- Conforter l'affre commerciale et de service

#### Mettre du lien entre les habitants :

- Une centralité à conforter et à reconnecter avec les zones d'extensions urbaines récentes
- Réinvestir l'espace public par le biais d'animations et d'équipements ciblés

#### Améliorer le cadre de vie communal :

- Densifier les dents creuses & Urbaniser par des formes urbaines innovantes pour préserver les terres naturelles
- reconquérir les espaces de nature et les délaissés urbains





### Études stratégiques complémentaires

### Diagnostic transversal du territoire

projets du mandat synthèse des projets & préparation des actions ORT cosignataires



Signature de la convention d'adhésion

sept 2021

Recrutement chef de projet PVD

déc 2021

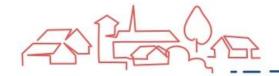
Comité de projet N°1 Lancement de la démerche avril 2022

Comité de projet N°2 Diagnostic et actions juin 2022

Validation de la convention

octobre 2022

Signature de la convention cadre valant ORT

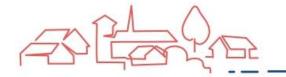


## Lien entre projet de territoire et ville principale du projet au sein de l'EPCI

Article 157 de la loi ELAN : la convention doit délimiter « le périmètre des secteurs d'intervention, parmi lesquels figure nécessairement le centre-ville de la ville principale du territoire de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre signataire. Ce périmètre peut également inclure un ou plusieurs centres-villes d'autres communes membres de cet établissement. »

Une seule ORT par EPCI associant obligatoirement la ville principale qui doit développer des actions sur son centre-ville. Il est possible d'inclure un ou plusieurs centres-villes d'autres communes membres de cet EPCI.

Lorsque plusieurs communes d'un EPCI souhaitent s'engager dans une ORT, les services déconcentrés de l'État les accompagnent pour formaliser un projet commun qui s'exprimera dans une unique convention d'ORT. Leur rôle est de faciliter le dialogue entre ces collectivités.



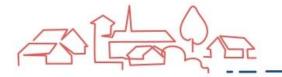
### Effets juridiques de l'ORT

Des outils facilitateurs pour accélérer le renouveau des centres-villes

Habitat : dispositifs fiscaux, aides de l'Anah, plan de relance pour la construction durable..

Aménagement et urbanisme : facilitation des procédures d'urbanisme, harmonisation des documents d'urbanisme..

Commerce et activités : aide au commerce et facilitation des projets d'implantation en centreville, préemption commerciale, limitation du développement en périphérie..



### Portée par l'EPCI, elle se fonde sur un diagnostic territorial transversal et partagé.

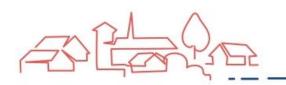
### Aborder les thématiques suivantes :

- L'attractivité commerciale
- La réhabilitation de l'habitat
- La maitrise du foncier
- La facilitation de projets innovants
- une **médiation** à une échelle plus élargie
- les déplacements
- un référentiel en matière de transition énergétique

Sintégrer dans le cadre des axes de l'ORT de Laval. Agglomération pour la définition des orientations stratégiques.

### Uh plan d'actions à définir :

- 1 périmètre
- un volet dédié en faveur de l'habitat
- une durée et un calendrier déterminés (5 ans préconisés)
- un plan de financement des actions prévues
- leur **répartition dans les secteurs** d'intervention délimités
- les **conditions de délégation** à des opérateurs



### Durée de **5 ans** pour l'ORT sur la durée du mandat **2022-2026**

Un plan d'actions prévisionnel qui **s'inscrit dans les axes de** l'ORT de Laval Agglomération

Proposition d'intégrer un axe supplémentaire



Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville



Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré



Axe3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions



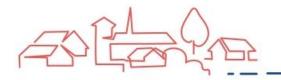
Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine



Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, services publics et à une offre culturelle et de loisirs



Axe 6: Transition écologique du territaire



### Zone agglomérée de la commune :

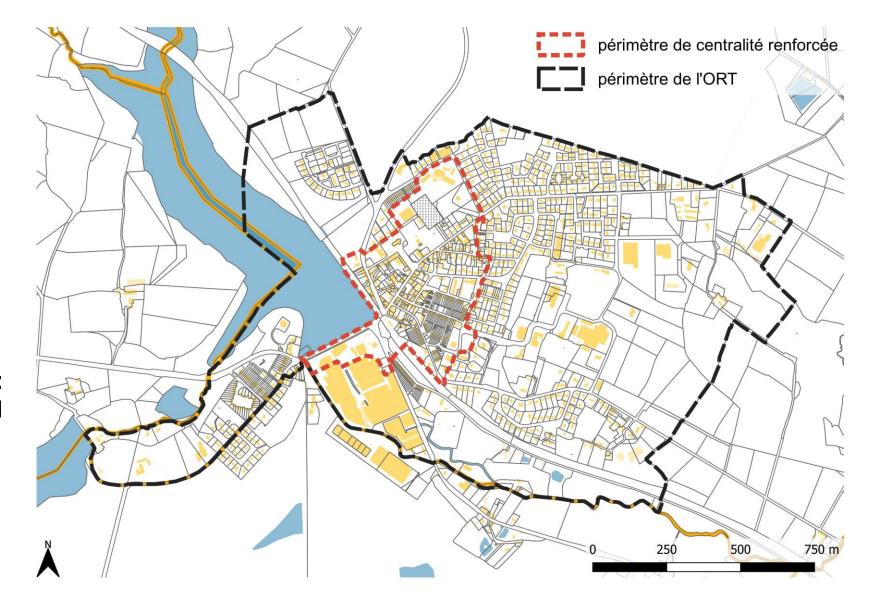
- Enjeu du maintien de la densité
- Actions réparties sur le secteur

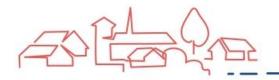
### Intégrer le quartier de la charpenterie :

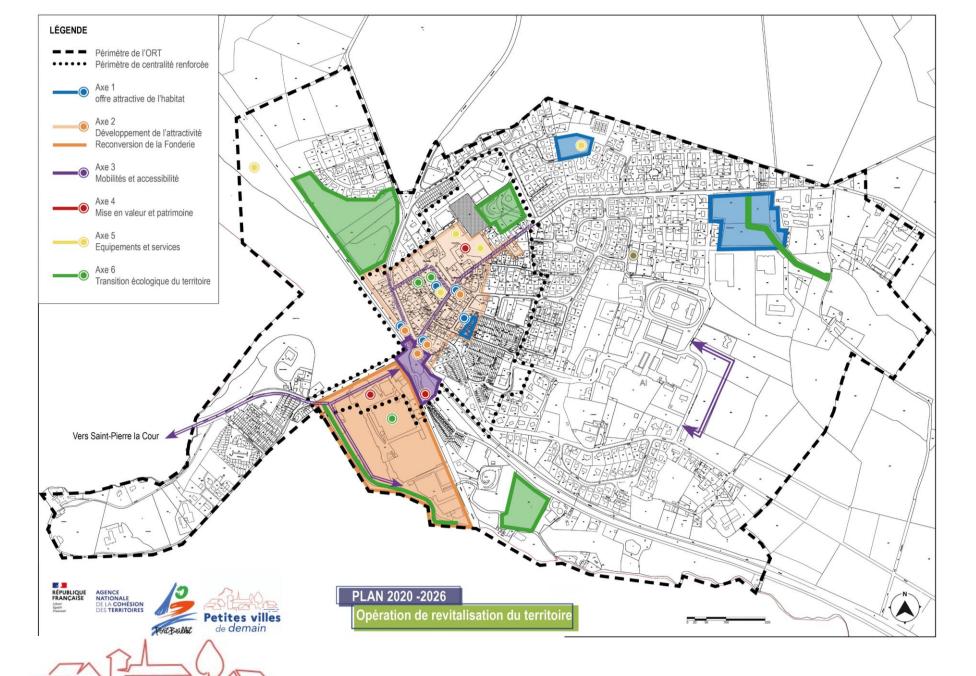
- y déployer des actions
- connexion avec la MFR et l'EL-PAD
- Lien avec l'autre étang
- Lien avec Saint Pierre la Cour

### Proposer des actions extra-communales:

- Gestion du site économique de la fond
- Gestion du Libaret
- Gestion du quartier Charpenterie







### Actions de l'ORT

Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en centre-ville

Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré

Axe3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements, les services publics et l'offre culturelle et de loisirs

Axe 6 : transition écologique du territoire

L'outil « ORT» : les actions

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 053-200083392-20221003-S6-CC-085-2022-DE

Mise en ligne : le 12-10-2





Merci de votre attention

